

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CDC CROISSANCE 1 »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **28.631.376 DT** et une valeur liquidative égale à **9.543,792 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observations :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

les points suivants :

- Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au **31 décembre 2019**, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT dont 6.000.000 DT non encore libérés.
- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE»** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessus.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**MEMBRE KPMG**

C, Rue de Royal-Les Barges du Lac II-1033-Tunis  
M.F.: 910663T/A/M/000 - RC.: 814899200.2  
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320  
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

**BILAN**  
(Unité : en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>AC 1 - Portefeuille Titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>18 607 038</b>	<b>11 737 690</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 882 500	6 800 000
b - Obligations et valeurs assimilées		5 724 538	4 937 690
c - Autres valeurs		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>4 015 602</b>	<b>7 098 737</b>
a - Placements monétaires		2 981 698	6 953 533
b - Disponibilités		1 033 904	145 204
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC 3</b>	<b>17 676</b>	<b>6 244</b>
<b>AC 4 - Autre Actifs</b>	<b>AC 4</b>	<b>6 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>28 640 316</b>	<b>28 842 670</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	8 925	17 850
PA 2 - Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	15	11 171
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 940</b>	<b>29 021</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>-1 368 624</b>	<b>-1 186 351</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 186 351	-725 133
b - Sommes distribuables de l'exercice		-182 273	-461 218
<b>ACTIF NET</b>		<b>28 631 376</b>	<b>28 813 649</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>28 640 316</b>	<b>28 842 670</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>386 848</b>	<b>230 800</b>
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		386 848	230 800
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>330 632</b>	<b>239 477</b>
Revenus des placements monétaires		330 632	239 477
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>717 480</b>	<b>470 277</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements (-)</b>	<b>CH1</b>	<b>-901 427</b>	<b>-901 427</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-183 947</b>	<b>-431 151</b>
PR 3 - Autres produits		5 000	0
CH 2 - Autres charges (-)	<b>CH2</b>	-3 326	-30 068
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-182 273</b>	<b>-461 218</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-182 273</b>	<b>-461 218</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-182 273</b>	<b>-461 218</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en dinars)

	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-182 273</u></b>	<b><u>-461 218</u></b>
a - Résultat d'exploitation	-182 273	-461 218
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-182 273</b>	<b>-461 218</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	28 813 649	29 274 867
b - en fin d'exercice	28 631 376	28 813 649
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	3 000	3 000
b - en fin d'exercice	3 000	3 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>9 543,792</b>	<b>9 604,550</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-0,633%</b>	<b>-1,575%</b>



## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Le fonds « FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. Au 31 décembre 2019, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 30.000.000 DT dont 6.000.000 DT non encore libérés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant la société CDC GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

---

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 18.607.038 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'actif souscrit	Provisions au 31.12.2019	Valeur nette au 31.12.2019
<b>(a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>12 882 500</b>	<b>12 882 500</b>	<b>42,94%</b>	<b>0</b>	<b>12 882 500</b>
<b>Actions des sociétés non cotées :</b>						
Draxon Holding	49 000	490 000	490 000	1,63%	0	490 000
Vaiété Industrielle	150 000	1 810 000	1 810 000	6,03%	0	1 810 000
Kuriat Palace	45 000	4 500 000	4 500 000	15,00%	0	4 500 000
Amal	14 141	2 500 000	2 500 000	8,33%	0	2 500 000
Citybel	20 000	2 000 000	2 000 000	6,67%	0	2 000 000
Acropolis	5 500	1 500 000	1 500 000	5,00%	0	1 500 000
Polysmart (1)	100 000	82 500	82 500	0,28%	0	82 500
<b>(b) Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>4 900 000</b>	<b>5 724 538</b>	<b>19,08%</b>	<b>0</b>	<b>5 724 538</b>
<b>Obligations Convertibles en Actions (O.C.A) :</b>						
Draxon Holding	301 000	3 010 000	3 650 856	12,17%	0	3 650 856
Vaiété Industrielle	149 000	1 490 000	1 673 682	5,58%	0	1 673 682
Polysmart (2)	134 000	400 000	400 000	1,33%	0	400 000
<b>TOTAL</b>		<b>17 782 500</b>	<b>18 607 038</b>	<b>62,02%</b>	<b>0</b>	<b>18 607 038</b>

(1) Sur un montant souscrit de 330.000 DT, seul le quart a été libéré pour un montant de 82.500 DT avec une valeur nominale de 1 DT et une prime d'émission de 2,3 DT.

(2) Sur un montant souscrit de 670.000 DT, seul un montant de 400.000 DT a été libéré correspondant à 80.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

## **AC2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 4.015.602 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
	-----	-----
<b>(a) Placements monétaires</b>		
Certificats de dépôt (a)	3 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-21 997	-63 544
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	3 694	17 077
	<b>2 981 698</b>	<b>6 953 533</b>
<b>(b) Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	1 033 904	145 204
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>4 015 602</b>	<b>7 098 737</b>

(a) Les certificats de dépôts se détaillent comme suit :

Banque	Montant (DT)	Date échéance	Taux	Durée en jours
AMEN BANK	3 000 000	26/01/2020	11,10%	30

## **AC3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 17.676 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
	-----	-----
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	17 676	6 244
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>17 676</b>	<b>6 244</b>

**AC4 : Autres Actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 6.000.000 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
	-----	-----
Souscripteurs de parts – Capital souscrit non libéré	6 000 000	10 000 000
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>	<b>10 000 000</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 8.925 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
	-----	-----
Frais du Dépositaire	8 925	17 850
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>8 925</b>	<b>17 850</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 15 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
	-----	-----
Autres créditeurs	15	15
Etat, retenue à la source	0	11 156
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>11 171</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 386.848 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
	-----	-----
Intérêts courus sur OCA – Draxon Holding	225 928	208 038
Intérêts courus sur OCA – Variétés industrielles	101 320	22 762
Prime de non conversion – Variétés industrielles	59 600	0
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>386 848</b>	<b>230 800</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 330.632 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
	-----	-----
Intérêts sur certificats de dépôts	289 796	207 256
Intérêts sur compte à terme	40 836	32 221
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>330 632</b>	<b>239 477</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 901.427 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
	-----	-----
Rémunération du Gestionnaire	892 502	892 502
Rémunération du dépositaire	8 925	8 925
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>901 427</b>	<b>901 427</b>

## **CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 3.326 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</b>	<b>Du 01.01.2018 au 31.12.2018</b>
	-----	-----
Services bancaires & assimilés	205	183
Autres impôts et taxes	120	135
Charges diverses de gestion courante (a)	3 001	29 750
	-----	-----
<b>Total</b>	<b>3 326</b>	<b>30 068</b>

(a) Il s'agit principalement de la refacturation de frais supportés initialement par la CDC Gestion.

## **CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 31.12.2018</b>	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2019</b>	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31.12.2018</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>0</b>	<b>-1 368 624</b>
<i>Variation des plus ou moins-values latentes sur titres</i>	0	0
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>	0	-1 186 351
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-182 273
<b>Montant Fin de période au 31.12.2019</b>	<b>30 000 000</b>	<b>28 631 376</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2019 se détaillent ainsi :

Engagements donnés: Accords de financement donnés (En DT)	
Société	Montant de la garantie au 31.12.2019
POLYSMART	517 500
MEDICASUD	3 500 000
CLINIQUE INTERNATIONALE DU SUD	2 200 000
<b>Total</b>	<b>6 217 500</b>



## 5-2 Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Revenus des placements	239,160	156,759
Charges de gestion des placements	-300,476	-300,476
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-61,316</b>	<b>-143,717</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1,667</b>	<b>0,000</b>
Autres charges	-1,109	-10,023
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-60,758</b>	<b>-153,739</b>
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Valeur liquidative	9 543,792	9 604,550
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	-3,14%	-3,10%
Autres charges / actif net moyen	-0,01%	-0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,63%	-1,59%
<b>ACTIF NET MOYEN</b>	<b>28 722 513</b>	<b>29 044 258</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de souscription de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

### **5-5 Autres frais**

Les Autres Frais Supportés par le Fonds se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise demandés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.

## **NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds « CDC Croissance 1 » ainsi que l'ensemble des participations en portefeuille et plus précisément celles opérant dans le secteur touristique.

Cependant, cet événement est considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds « CDC Croissance 1 ».

Ainsi, et à l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.